

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

V. TURQUAN

Le mouvement de la population en France pendant l'année 1886

Journal de la société statistique de Paris, tome 28 (1887), p. 392-398

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1887__28_392_0

© Société de statistique de Paris, 1887, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1886.

Le tableau que nous publions dans le présent numéro, d'après le *Journal officiel* du 19 septembre, résume le mouvement de la population en France pendant l'année 1886. Il est suivi, à titre de terme de comparaison, du rappel des cinq années précédentes.

Les résultats de cette comparaison ne sont rien moins que satisfaisants et les prévisions des dernières années, qui accusaient chez notre population une tendance à rester stationnaire, ne font que se confirmer de plus en plus.

Le bilan de l'année 1886 se solde par les chiffres suivants : 283,193 mariages, 912,782 naissances, 860,222 décès, soit un excédent de 52,560 naissances. Jamais, depuis les désastreuses années 1870 et 1871, le chiffre de l'excédent des naissances sur les décès, c'est-à-dire l'accroissement naturel de la population, n'avait été aussi faible.

La population française, prise en son ensemble, est tellement régulière dans son mouvement annuel, et le chiffre des décès suit de si près celui des naissances, que le moindre écart dans ces deux chiffres suffit pour ranger une année parmi les meilleures ou parmi les plus désastreuses. En 1886, on a constaté 9,579 naissances de moins, et 23,325 décès de plus que l'année précédente ; l'excédent des naissances est tombé de 85,464 à 52,560.

Voici, au surplus, les chiffres relatifs aux mariages, aux naissances et aux décès, pendant les sept dernières années :

ANNÉES.	MARIAGES.		NAISSANCES.		DÉCÈS.		EXCÉDENT DES NAIS- SANCES SUR LES DÉCÈS.	
	Nombre.	Pour 1,000 habitants.	Nombre.	Pour 1,000 habitants.	Nombre.	Pour 1,000 habitants.	Nombre.	Pour 1,000 habitants.
1880. . . .	279,046	7.7	920,177	24.5	858,237	23.1	61,940	1.65
1881. . . .	282,079	7.5	937,057	24.9	828,828	22.0	108,229	2.88
1882. . . .	281,060	7.4	935,566	24.8	838,539	22.2	97,027	2.65
1883. . . .	284,519	7.5	937,944	24.8	841,101	22.2	96,843	2.61
1884. . . .	289,555	7.6	937,758	24.7	858,784	22.6	78,974	2.15
1885. . . .	283,170	7.4	922,361	24.3	836,897	22.1	85,464	2.24
1886. . . .	283,193	7.4	912,782	23.9	860,222	22.5	52,560	1.40

Les mariages ont légèrement fléchi, les décès sont restés sensiblement stationnaires, sauf peut-être en ce qui concerne les deux dernières années, qui sont l'une plus faible, l'autre plus forte que l'année moyenne, enfin, les naissances continuent leur marche descendante : l'année 1885 présentait un déficit de 15,000 sur les naissances de 1884. En 1886, le déficit est de 9,500 sur 1885 et de 25,000 sur 1884. S'il ne vient pas de réaction favorable, on peut prévoir le moment, dans quelques années, où la population française cessera de croître par elle-même et n'aura plus pour ne pas diminuer que la ressource de l'immigration étrangère.

Si l'on considère les naissances légitimes, on constate une décroissance encore plus marquée :

ANNÉES.	NAISSANCES légitimes.	NAISSANCES naturelles.
1881	866,978	70,079
1882	864,261	71,305
1883	863,731	74,213
1884	862,004	75,754
1885	848,243	74,118
1886	838,230	74,552

Les naissances naturelles, au contraire, se maintiennent depuis quatre ans, au même chiffre absolu, et par conséquent voient leur rapport aux naissances totales augmenter sans cesse ; ce rapport est actuellement de 8.17 p. 100. Il était de 7.48 p. 100 en 1881.

En présence de résultats aussi peu satisfaisants que ceux qui viennent d'être constatés pour le mouvement de la population pendant l'année 1886, on peut se demander s'il n'existe pas quelque anomalie dans certains départements ; à cet effet, nous avons rapproché, d'une part, les chiffres des naissances et des décès de 1886 des chiffres correspondants de l'année précédente, pour chacun des départements et, d'autre part, nous avons rapporté ces données à l'effectif même de la population, accusée par le dénombrement du 30 mai 1886.

De la première de ces opérations il résulte que sur 87 départements, 58, soit les deux tiers, ont vu le nombre de leurs naissances diminuer : la baisse est minime (280 naissances en moyenne) mais elle est générale ; 20 départements ont bénéficié d'un léger accroissement (250 naissances en moyenne), enfin 9 sont restés à peu près stationnaires. Quant aux décès, le phénomène inverse est observé : 58 départements, les deux tiers aussi, ont subi une aggravation de mortalité (500 décès de plus en moyenne), tandis que les autres bénéficiaient d'une amélioration de 300 à 400 décès de moins. Faisons remarquer enfin que sur une augmentation totale de 23,000 décès, il faut en attribuer 4,000 au seul département de l'Isère, pour lequel l'année 1885 avait été relativement très favorable, et qui, en 1886, a été affecté d'une mortalité peu différente de la moyenne : 23 décès pour 1,000 habitants.

En définitive, on voit qu'il a suffi d'une baisse légère dans la natalité et d'une faible recrudescence de mortalité dans la plus grande partie des départements, pour ranger l'année 1886 parmi les plus mauvaises de ce siècle.

Les conditions de natalité, de mortalité, et enfin de nuptialité, n'ont cependant nullement changé, pour ce qui touche à la répartition géographique, comme on va le voir par l'analyse qui suit :

Naissances. — La moyenne des naissances pour 1,000 habitants étant de 23.9, n'est que la résultante des 87 moyennes propres à chacun des départements, ces

moyennes particulières se sont groupées comme il suit : Natalité au-dessus de 27 naissances pour 1,000, 11 départements : Finistère 34 naissances ; Lozère 31 ; Corse, Nord, Pas-de-Calais et Seine-Inférieure 30 ; Alpes-Maritimes et Morbihan 29 ; Ardèche, Pyrénées-Orientales et territoire de Belfort 28. — Natalité moyenne de 20 à 27 naissances pour 1,000 habitants, 54 départements. — Natalité au-dessous de 20 naissances : 12 départements, savoir : Aube, Haute-Marne, Charente, Lot, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire : 19 naissances ; — Eure, Côte-d'Or, Hautes-Pyrénées : 18 naissances ; — Orne et Yonne : 17 naissances ; — Tarn-et-Garonne : 16.5 naissances ; — Gers 16 naissances ; — enfin, Lot-et-Garonne 15.5.

Ce classement sommaire montre déjà comment se répartit la natalité suivant son degré d'intensité : la Bretagne, les départements du Nord, la Corse, les départements du plateau central, se trouvent parmi les plus prolifiques. Le centre de la Gascogne, la Bourgogne, la Champagne, la Normandie, se rangent parmi les plus stériles : ce sont là des particularités constantes qui se retrouvent chaque année. Nous n'apprenons donc rien de nouveau si ce n'est que ces centres de stérilité tendent malheureusement à s'élargir de plus en plus.

Décès. — *A priori*, on peut conclure que les départements qui ont la plus forte natalité sont ceux qui sont affectés en même temps de la plus grande mortalité, car c'est le premier âge qui paie le plus large tribut à la mort ; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que nous trouvions parmi les départements qui comptent le plus de décès les départements bretons, la Seine-Inférieure, et quelques départements montagneux. Mais il s'en trouve un certain nombre où les proportions se trouvent renversées : citons, par exemple, la Normandie, le centre de la Gascogne, où la faiblesse de la natalité est aggravée par une mortalité relativement considérable. Dans le bassin de la Loire, au contraire, et sur presque toute l'étendue du plateau central, la mortalité atteint son minimum et la natalité est satisfaisante ; il en résulte un accroissement constant dans la population. On sait du reste que les départements du Cantal, de la Creuse, de la Corrèze, etc., sont des centres d'émigration continue. Cette émigration va combler les vides des régions qui tendent à se dépeupler. Les dénombremens constatent, en effet, que l'élément adulte domine dans les départements qui se dépeuplent et que la proportion d'individus *autochtones*, c'est-à-dire nés dans le département, y est plus faible qu'ailleurs.

Revenons aux décès, rapportés à 1,000 habitants ; nous avons vu que la moyenne générale est pour toute la France de 22.5 en 1886. Les deux tiers des départements ont leur mortalité comprise entre 19.5 et 25 décès pour 1,000 habitants ; le dernier tiers, soit 28 départements, se divise en deux groupes :

Le groupe affecté d'une forte mortalité comprend 13 départements : Ont 25 décès pour 1,000 : Alpes-Maritimes, Ardèche, Aube, Côtes-du-Nord, Somme, — 25.5 Ille-et-Vilaine et Manche, — 26 Basses-Alpes et Var, — 27.5 Hautes-Alpes, — 29.5 Finistère et Seine-Inférieure. Enfin il y a 31.8, soit près de 32 pour 1,000 dans les Bouches-du-Rhône.

On voit combien les départements alpins, et surtout ceux qui sont baignés par la Méditerranée, sont peu privilégiés (1).

(1) On est étonné de trouver les Alpes-Maritimes parmi les départements à forte mortalité, surtout si on considère que le nombre d'adultes y est relativement considérable, mais il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de malades, arrivés pour chercher la santé, viennent, au contraire, augmenter le chiffre des décès.

Le groupe favorisé d'une faible mortalité renferme 15 départements : On trouve 19 décès pour 1,000 habitants dans les Basses-Pyrénées, — 18 dans la Charente-Inférieure, le Cher, la Corrèze, la Haute-Vienne, l'Indre-et-Loire, les Hautes-Pyrénées, la Vendée, — 17 décès dans le Loir-et-Cher, les Deux-Sèvres, la Vienne, — 16.5 dans l'Allier, l'Indre et les Landes, — enfin, 15.5 dans la Creuse.

Cette faible mortalité de la Creuse, qui se maintient chaque année et qui n'atteint pas la moitié de la mortalité des Bouches-du-Rhône, est d'autant plus remarquable que le nombre des adultes de vingt à quarante ans (partie de la population qui meurt le moins) y est par suite de l'émigration plus petite que partout ailleurs.

Excédent réciproque des naissances et des décès. — Si la population a progressé de 141 unités sur 100,000 habitants pour toute la France pendant l'année 1886, la combinaison des naissances avec les décès a eu pour effet de porter dans certains départements l'accroissement naturel de la population à 8 ou 10 pour 1,000, et dans d'autres, la diminution à plus de 5 pour 1,000 en une seule année.

Les départements qui ont gagné de 6 à 7 pour 1,000 sont la Corse, la Creuse, l'Indre, le Morbihan, la Dordogne, le Pas-de-Calais et les Pyrénées-Orientales, — de 7 à 8 la Vendée, — de 8 à 9 la Corrèze, les Landes, le Nord, la Haute-Vienne ; — enfin, la Lozère a augmenté de 10 pour 1,000.

Il y a eu accroissement dans 43 départements ; dans 13 autres, les naissances ont compensé à très peu près les décès.

Enfin, les décès ont dépassé les naissances dans 31 départements ; la diminution naturelle de la population a atteint 4 pour 1,000 dans le Calvados et la Manche, et 5 pour 1,000 dans l'Aube, les Bouches-du-Rhône, l'Eure, l'Orne, le Tarn-et-Garonne et le Lot-et-Garonne.

On remarquera que ce sont toujours les mêmes départements, signalés par les statisticiens et les économistes, qui voient leurs populations diminuer à vue d'œil. Faisons observer, enfin, que si la Seine bénéficie d'un excédent de naissances sur les décès, il n'est pas un département voisin dans lequel les décès ne soient plus nombreux que les naissances : on peut en conclure, sans être bien téméraire, la statistique des décès par âge le prouve d'ailleurs, que les environs si sains de la capitale ne sont affectés d'une forte mortalité que par suite de la mort prématurée d'un très grand nombre d'enfants de Paris envoyés en nourrice.

Mariages. — Il est d'usage de rapporter le nombre de mariages contractés à la population totale. Ce rapport ne donne pas la véritable expression de la nuptialité ; il vaut mieux comparer dans chaque département le nombre des mariages à celui des personnes *mariables*, c'est-à-dire aux célibataires de plus de quinze ans pour le sexe féminin et dix-huit ans pour le sexe masculin et aux veufs ; en attendant que les résultats statistiques du dénombrement de 1886 soient publiés, nous nous contenterons de rapprocher le nombre des mariages de la population totale, sous le bénéfice de cette observation, que la proportion des célibataires adultes est susceptible de varier très sensiblement d'une région à l'autre.

Le nombre moyen des mariages ayant été de 74 pour 10,000 habitants pendant l'année 1886, on constate que 62 départements ont compté un nombre de mariages compris entre 60 et 80 pour 10,000 habitants. En dehors de ce groupe moyen,

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1886.

DÉPARTEMENTS.	MARIAGES.	DIVORCES.	NAISSANCES.					MORT-NÉS.			DÉCÈS.			ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.	
			ENFANTS LÉGITIMES.		ENFANTS NATURELS.		TOTAL des naissances.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des mort-nés.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des décès.	Excédent des naissances.	Excédent des décès.
			Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.									
Ain	2,651	10	3,617	3,444	232	191	7,484	193	118	311	4,120	3,782	7,852	»	368
Aisne	3,961	95	5,528	5,343	753	733	12,357	390	277	667	6,790	6,180	12,970	»	613
Allier	3,314	12	4,308	4,233	264	247	9,052	170	130	300	3,757	3,415	7,172	1,880	»
Alpes (Basses-)	775	9	1,479	1,520	34	30	3,063	103	50	153	1,765	1,639	3,404	»	311
Alpes (Hautes-)	775	»	1,675	1,513	54	52	3,294	95	68	163	1,724	1,682	3,406	»	112
Alpes-Maritimes	1,656	25	3,289	3,116	282	260	6,947	223	173	396	3,133	2,929	6,062	885	»
Ardèche	3,048	6	5,286	5,033	132	110	10,561	293	174	467	5,099	4,450	9,549	1,012	»
Ardennes	2,236	30	3,334	3,236	250	211	7,111	194	132	326	3,562	3,345	6,907	204	»
Ariège	1,476	2	2,449	2,395	81	105	5,030	98	68	166	2,551	2,349	4,903	127	»
Aube	1,866	83	2,334	2,237	238	218	5,027	154	101	255	3,423	2,986	6,409	»	1,382
Aude	2,320	8	3,636	3,689	147	151	7,673	172	107	279	3,692	3,500	7,192	481	»
Aveyron	2,809	5	5,544	5,395	186	159	11,284	250	301	551	4,801	4,686	9,487	1,797	»
Bouches-du-Rhône	4,496	107	7,149	7,067	934	942	16,092	690	485	1,175	10,126	9,080	19,206	»	3,114
Calvados	3,197	48	3,908	3,804	579	589	8,880	199	119	318	5,511	5,315	10,826	»	1,946
Cantal	1,797	1	2,770	2,669	168	168	5,775	133	71	194	2,327	2,499	4,826	919	»
Charente	2,775	31	3,542	3,303	169	183	7,197	173	114	287	3,917	3,574	7,491	»	291
Charente-Inférieure	3,364	23	4,783	4,505	247	108	9,643	213	167	380	4,344	4,131	8,475	1,168	»
Cher	2,622	8	3,978	3,771	352	268	8,359	130	75	205	3,343	3,131	6,476	1,893	»
Corrèze	2,526	3	4,436	4,172	198	119	8,865	130	86	216	3,093	2,918	6,011	2,854	»
Corse	2,341	11	4,002	3,882	251	256	8,394	49	38	87	3,389	3,207	6,596	1,798	»
Côte-d'Or	2,434	33	3,367	3,165	277	265	7,074	158	125	283	4,306	3,914	8,220	»	1,146
Côtes-du-Nord	4,510	3	8,580	7,874	319	288	17,061	625	385	1,010	8,060	7,233	15,783	1,278	»
Creuse	2,305	3	3,032	2,881	167	145	6,225	98	57	155	2,253	2,251	4,504	1,721	»
Dordogne	4,310	5	6,553	6,323	235	156	13,267	271	249	520	5,144	4,921	10,065	3,202	»
Doubs	2,110	24	3,653	3,516	373	310	7,852	244	179	423	3,686	3,376	7,062	790	»
Drôme	2,539	27	2,857	3,318	283	221	6,679	222	137	359	3,628	3,327	6,955	»	276
Eure	2,527	57	3,107	3,018	318	337	6,780	199	139	338	4,516	4,161	8,677	»	1,897
Eure-et-Loir	2,029	26	2,993	2,893	208	240	6,830	159	110	269	3,577	3,177	6,754	»	424
Finistère	6,048	13	12,088	11,739	254	221	24,302	613	458	1,071	10,750	10,207	20,957	3,345	»
Gard	3,014	44	5,251	4,902	128	126	10,410	288	193	481	5,325	4,861	10,186	224	»
Garonne (Haute-)	3,233	43	4,726	4,468	360	335	9,889	265	196	461	5,405	5,137	10,545	»	656
Gers	1,844	10	2,191	1,986	129	94	4,400	116	63	179	2,750	2,638	5,388	»	988
Gironde	6,746	125	7,970	7,350	758	644	16,722	401	441	812	7,335	8,199	15,534	1,188	»
Hérault	3,025	35	4,541	4,440	238	227	9,449	329	143	472	5,248	4,928	10,176	»	727
Ille-et-Vilaine	4,721	8	8,164	7,868	361	356	16,749	568	423	991	8,022	7,774	15,796	953	»
Indre	2,207	9	3,423	3,238	203	181	7,048	132	73	205	2,561	2,441	5,002	2,046	»
Indre-et-Loire	2,486	18	3,211	2,906	194	170	6,571	143	82	225	3,209	3,091	6,300	271	»
Isère	4,242	42	6,029	6,020	230	276	12,585	343	257	605	6,851	6,731	13,582	»	997
Jura	2,000	4	2,996	2,918	168	148	6,230	178	124	302	3,410	3,130	6,570	»	340
Landes	2,192	4	3,494	3,541	230	277	7,572	127	83	210	2,603	2,404	5,007	2,565	»
Loir-et-Cher	2,032	17	2,977	2,820	230	226	6,253	118	77	195	2,553	2,459	5,012	1,241	»

11 départements ont eu plus de 80 mariages et les 14 autres ont compté moins de 66 mariages pour 10,000 habitants.

Les départements qui ont eu le plus de mariages ont été : 80 à 82 mariages : Ardèche, Corse, Creuse, Drôme, Puy-de-Dôme et Var ; 83 mariages : Haute-Vienne ; — 85, Finistère et Seine (1) ; — 86, Gironde ; — enfin, 87, Dordogne.

Ceux dans lesquels les mariages ont été les plus rares sont, au contraire : 65 mariages : Basses-Alpes, Tarn-et-Garonne ; — 64, Lot-et-Garonne, Haute-Marne et Orne ; — 63, Hautes-Alpes, Côte-d'Or, territoire de Belfort, Savoie ; 62, Ariège ; — 60, Haute-Saône ; — 58, Basses-Pyrénées, Haute-Savoie ; — enfin, il a été célébré 55 mariages seulement dans les Hautes-Pyrénées.

On voit que le nombre des mariages célébrés n'a qu'un rapport très éloigné avec l'accroissement de la population, car ce rapport se complique de la plus ou moins grande fécondité des mariages, combinée avec des mortalités très différentes. Nous pensons que la question sera de beaucoup simplifiée, lorsqu'on aura mesuré à la fois la véritable nuptialité des célibataires adultes, la fécondité des ménages et la mortalité, par âge, dans chaque département.

Divorces. — Le nombre des divorces, tout en s'élevant au chiffre respectable de 2,949, indique que « la liquidation de l'arriéré », comme l'a dit M. de Foville, est près d'être terminée, si elle ne l'est déjà : en 1885, on en avait compté 4,277. La répartition proportionnelle des divorces, par rapport à la population, ne serait guère instructive ; il convient de rapprocher le nombre des divorces de la population *apte à divorcer*, c'est-à-dire du nombre des couples mariés existants. Il faut donc attendre les résultats du dénombrement. Disons cependant que la Seine, les départements où il y a de grandes villes et l'Aube se distinguent entre tous par le nombre de divorces qui y ont été prononcés.

(*Économiste français.*)

VICTOR TURQUAN.

(1) Ce chiffre élevé de la nuptialité dans le département de la Seine s'explique facilement par la prédominance marquée de l'élément adulte dans la population générale.